

WHA26.9 Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour l'exercice 1972 et Rapports du Commissaire aux Comptes

La Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le Rapport financier du Directeur général pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1972, ainsi que les Rapports du Commissaire aux Comptes pour le même exercice, tels qu'ils figurent dans les *Actes officiels* N° 208; et

Ayant pris connaissance du rapport¹ établi par le Comité spécial du Conseil exécutif après examen de ces rapports,

ACCEPTE le Rapport financier du Directeur général et les Rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice financier 1972.